

VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	29	
Membres excusés et représentés	6	
Membres absents non représentés.....	4	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

1. Le conflit en Ukraine (présentée par Monsieur RASQUIN)

« Depuis plusieurs semaines, l'Ukraine subit un conflit qu'elle ne souhaitait pas, qui génère des milliers de victimes et des millions de personnes déplacées à travers l'Europe.

Devant ce désastre humanitaire, notre Ville se devait de se mobiliser et d'agir pour aider ces populations en plein désarroi. Nous tenons à remercier et à soutenir toutes les initiatives individuelles qui sont prises par les Nogentais.

Nous traversons actuellement des événements dramatiques qui ne sont pas sans nous rappeler les heures sombres des tensions diplomatiques européennes de 1938, qui ont préfigurées l'invasion de notre pays et provoquées l'exode de milliers de familles, fuyant l'agresseur sous les bombardements. Les récits de nos parents et grands-parents décrivant la détresse de ces familles raisonnent encore à nos oreilles. Nous pensions ne plus revivre de tels événements ; c'est malheureusement ce que vivent actuellement des millions d'Ukrainiens.

Après 77 ans de paix en Europe occidentale, le réveil est brutal. Cette paix, née de l'amitié franco- allemande voulue par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer et ratifiée par le traité de Paris en janvier 1963, nous a permis de mettre fin aux conflits qui embrasaient régulièrement tous les 30 ans notre continent Européen.

Ce conflit Russo-Ukrainien a provoqué un véritable électrochoc sur les démocraties européennes, qui prennent brutalement conscience du réel danger qui préexistait aux portes de leurs frontières après la chute du mur de Berlin.

Cet électrochoc a immédiatement provoqué une prise de position unanime des 27 pays de l'Union Européenne pour condamner et demander l'arrêt des combats et en s'organisant pour mettre en œuvre des mesures économiques exceptionnelles pour faire pression sur l'agresseur.

Mais l'urgence actuelle est d'abord humanitaire. Nous devons aider par tous les moyens ces populations déplacées qui n'ont qu'un seul objectif : retourner dès que possible vivre dans leur pays.

Dès le début de ce conflit, notre Maire, avec des élus et les nogentais mobilisés, a initié un plan d'aide d'urgence comportant différentes actions :

- Mise en place d'un référent dédié (agent de la Police Municipale) afin de recenser et de coordonner les différentes initiatives.
- Lien et réseau quotidien entre les familles Ukrainiennes et les services de la préfecture, de la CPAM et de l'ARS afin de traiter les cas les plus urgents, notamment ceux nécessitant une prise en charge médicale (femmes enceintes, enfants en situation de handicap) ;
- Regroupement des dons des nogentais avant leur expédition dans les locaux de la Maison des jeunes et de la Culture au 36 boulevard Gallieni.
- Organisation de l'acheminement des dons vers la zone de conflit.
- La ville jumelle de Boleslawiec étant confrontée à un afflux massif de déplacés Ukrainiens, la mairie a décidé, avec son accord, la mise en place d'un transport exceptionnel de nourriture et de matériels de première nécessité vers cette ville de Pologne qui accueille un nombre important de déplacés. C'est l'illustration une nouvelle fois de la volonté du Maire que les liens tissés avec nos villes jumelles ne soient pas simplement symboliques mais illustrent une véritable solidarité et une fraternité concrète entre les peuples. Ce convoi partira lundi 21 mars. D'autres suivront !
- De plus, mise à disposition par le service Enfance Education d'un de nos animateurs qui parle Ukrainien au sein de l'école Paul Bert (où une classe est dédiée aux élèves allophones) où les premiers enfants ukrainiens seront accueillis afin de les accompagner au mieux.
- Mise en place du drapeau Ukrainien sur la façade de l'hôtel de ville, et illumination du viaduc aux couleurs de l'Ukraine tant que le conflit ne sera pas arrêté.

Sachez également que la Municipalité continue d'être sollicitée par des Nogentais qui souhaitent mettre en place des initiatives en soutien aux Ukrainiens. Une communication sur les procédures à suivre sera lancée dans les prochains jours à ce sujet.

Souhaitons que ces mesures allègent les souffrances de ces familles en détresse.

Quelle que soit l'issue du conflit, notre monde aura changé et nous devons nous adapter aux conséquences de cette nouvelle situation en fonction entre autres :

- Des échanges commerciaux et économiques perturbés
- De la nécessité de disposer de moyens de production internes de produits vitaux (Santé, sécurité...)
- De la nécessité de disposer d'une indépendance énergétique
- De la flambée des prix des sources d'énergie
- De la flambée des prix des matières premières
- D'une inflation repartie à la hausse
- D'alliances politiques révisées et renforcées, notamment en matière de défense.

Tous ces bouleversements influenceront fortement et durablement nos vies courantes avec des conséquences sur un plan mondial, européen, national et local. Nous devons tous en être conscients et nous y préparer.

Pour l'heure, soyons solidaires de celles et ceux qui se sont mobilisés pour accueillir des familles qui ont fui l'horreur d'une guerre que personne ne pouvait imaginer. Les services municipaux seront des soutiens à leurs initiatives.

Pour rendre hommage à toutes les victimes de ce conflit fratricide entre deux peuples qui nous sont proches, et leur affirmer notre engagement à les aider à traverser une guerre dont les peuples d'Europe auraient pu se passer, je vous propose de leur consacrer une minute de silence.

Je vous remercie ».

2. Le Déboisement dans le bois de Vincennes (Présentée par Madame MÜNZER)

DÉLIBÉRATIONS

DIVERS

22/16 Voeu de soutien au projet porté par l'Association les Amis de Cléophas

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet le vœu de :

- Reconnaître le bienfondé de la requalification du Carmel permettant à la Commune d'accueillir des personnes porteuses de handicap mental,
- Inciter les pouvoirs publics à accélérer les études et à donner le plus rapidement possible toutes les autorisations administratives et financières permettant l'ouverture rapide de l'établissement,
- Remercier les sœurs du Carmel et l'Association les Amis de Cléophas d'avoir choisi Nogent-sur-Marne pour l'implantation du foyer en face de l'INFA sise 5/9 rue Anquetil qui accueillera une résidence pour seniors et un centre de formation.

FINANCIER

22/17. Exercice 2022 - Rapport d'Orientation Budgétaire - Budget Principal

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme DELANNET, M. IPPOLITO, M. MORVAN, M. ESCURAT, Mme OUZENDJA, M. GOUGEON) et 8 abstentions de « L'Union pour Nogent »,

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 du Budget Principal.

SERVICES TECHNIQUES

22/18. Attribution d'une aide financière aux particuliers de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 19 avril au 14 octobre 2022 une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les modalités fixées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux particuliers de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement 2022– ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux (fournitures et main d'œuvre) dans la limite de 1 500 €.

Fixe une enveloppe globale d'aide financière pour les particuliers de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 15 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Précise que les subventions seront attribuées sous réserve du vote des crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 par le conseil Municipal.

22/19. Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 19 avril au 14 octobre 2022 une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les modalités fixées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement 2022– ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux (fournitures et main d'œuvre) dans la limite de 5 000 €.

Fixe une enveloppe globale d'aide financière pour les copropriétés de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 4 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Précise que les subventions seront attribuées sous réserve du vote des crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 par le conseil Municipal.

22/20. Approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée(PDIPR)-inscription du ' PR de l'art nouveau à Nogent '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à l'inscription du « PR de l'art nouveau à Nogent », au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

DRH

22/21. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs un poste de technicien principal de 2° classe pour le bureau d'étude de la Direction des services techniques.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ce poste pourra l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

22/22. Mise à disposition à raison de 20% d'un attaché principal, responsable du Service Sports et Vie associative, auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois(EPT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de mettre à disposition de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois le responsable du service Sport et Vie associative à hauteur de 20% d'un temps complet, durant une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Décide d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer avec l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois une convention de mise à disposition d'une durée d'un an prévoyant notamment le remboursement total des salaires et charges, par l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, de l'agent mis à disposition à hauteur de 20% d'un temps complet.

22/23. Mise à disposition à temps complet d'un adjoint administratif principal de 1ère classe, auprès de la Régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de mettre à disposition de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard un agent du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à hauteur de 70% d'un temps complet, durant une période d'une année, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Approuve la convention de mise à disposition à passer avec la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard.

Décide d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer avec la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard une convention de mise à disposition d'une durée d'un an prévoyant notamment le remboursement total des salaires et charges de l'agent mis à disposition par la Régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard à la Commune de Nogent-sur-Marne.

SPORTS

22/24. Convention de partenariat et d'objectifs à passer entre l'Association CKCF (Canoë Kayak Club de France) et la Commune de Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'Association CKCF, à compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'au 31 mars 2023 pour permettre aux élèves de CM2 de découvrir le kayak durant le temps scolaire, ainsi qu'à quelques adultes du CNIS.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'association CKCF.

Dit que les dépenses liées à cette convention seront imputées sur le budget communal de l'exercice en cours.

22/25. Approbation d'une convention avec le SIAAP, dans le cadre d'une coopération relative à la sensibilisation des plaisanciers et du public aux enjeux de la préservation de la Marne

Madame Déborah MÜNZER ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de coopération à passer entre le SIAAP et la Ville relative à la sensibilisation des plaisanciers et du public aux enjeux de préservation de la Marne.

Approuve la prise en charge par la Commune de la pose des panneaux et des macarons supports de communication du SIAAP ainsi que le maintien en bon état de ces différents éléments.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de coopération relative à la sensibilisation des plaisanciers et du public aux enjeux de préservation de la Marne.

Imputer les dépenses correspondantes au chapitre 011, de l'exercice en cours.

DIVERS

22/26. Convention de mécénat entre le Fonds de dotation et la Commune pour des animations de rue lors de la "Fête des restos"

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat à passer entre la Ville et le Fonds de dotation pour le financement des animations musicales de rues dans le cadre de la Fête des Restos les dimanches 5, 12, 19, et 26 septembre 2021.

Approuve le don de 4000€ versé par le Fonds de dotation.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la Ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

22/27. Approbation de l'avenant N°1 à la convention pour contraintes de service public de la régie personnalisée ' Centre Nautique '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention pour contraintes de service public portant sur l'attribution de lignes d'eau à titre gratuit au profit de l'association « Nogent Solidarité Triathlon » à compter du 1er janvier 2022 selon l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention.

22/28. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales C

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire,

COMMANDE PUBLIQUE

Service Marchés-Achats

- **MARCHÉ** avec la **SAS DECATHLON PRO** sise 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq (59650) pour la fourniture de petits matériels sportifs, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **20 000 € HT.** (n°22-83 du 2 février 2022)
- **MARCHÉ** avec la **SAS AG+ SPORT** sise 9 rue de Fontenay à Tournan-en-Brie (77220) pour la fourniture et l'installation d'équipements sportifs, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **20 000 € HT.** (n°22-84 du 2 février 2022)
- **MARCHÉ** avec la **société LES GAZONS DE FRANCE** sise 882 route d'Arnage Ruaudin à Ruaudin (72230) pour la fourniture de produits phytosanitaires, engrais et semences, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **7 500 € HT.** (n°22-94 du 4 février 2022)
- **MARCHÉ** avec la **SAS LEMEE ET FILS** sise 46 rue de maison rouge à Lognes (77185) pour la fourniture de terreaux, amendements, paillage, minéraux et gazon de placage, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **10 000 € HT.** (n°22-95 du 4 février 2022)
- **MARCHÉ** avec la **SAS SEE DIVISION GUILLEBERT** sise 3 rue Jules Verne à Ronchin (59790) pour la fourniture d'outillages de jardin, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **10 000 € HT.** (n°22-96 du 4 février 2022)

- **MARCHÉ** avec la **S.A. MATAGRIF** sise Clos du Moulin à Saint Soupplets (77165) pour la fourniture de matériels de jardin, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **15 000 € HT**. (n°22-97 du 4 février 2022)
- **CONTRAT** avec la **société AFONE MONETICS** sise 11 place François Mitterrand à Angers (49100) portant d'une part, sur la fourniture - pour le service des sports - d'un terminal de paiement au prix de **554 € HT** et d'autre part, sur des prestations de maintenance pour un montant annuel de **150 € HT**. (n°22-98 du 4 février 2022)
- **MARCHÉ** avec la **S.A. SIGNAUX GIROD** sise 881 route des fontaines à Morez (39400) pour la fourniture et l'installation de panneaux de signalisation routière sur le territoire communal, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **35 000 € HT**.
(n°22-135 du 17 février 2022)

Communication – Evènementiel

- **MARCHÉ** avec la **société DUPLITEC** sise 42 avenue André Maire Ampère à Saint-Jean de Braye (77440) pour la duplication en 1 000 exemplaires de la clé USB contenant le film rétrospective de l'année 2021, le prix de cette prestation s'élevant à **4 680 € TTC**.
(n°22-66 du 25 janvier 2022)
- **MARCHÉ** avec **M. Nicolas HAROUET** domicilié 3 bis rue du maréchal Joffre à Nogent-sur-Marne, pour la réalisation de reportages vidéo sur les manifestations organisées par la Ville entre le 2 février et le 31 mars 2022, au prix de **5 000 € TTC**.
(n°22-87 du 2 février 2022)
- **RETRAIT** de la décision n°22-47 du 14 janvier 2022 actant l'achat de médailles auprès de la Monnaie de Paris. (n°22-119 du 14 février 2022)
- **ACHAT** de 10 médailles de la Ville auprès de la **SAS DRAGO PARIS** sise 40 rue de la fromenterie à Palaiseau (91120) au prix de **323,16 € TTC**. (n°22-120 du 14 février 2022)
- **CONTRAT** avec la **SAS E.L. MARTIN** sise 75 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne pour la gravure à la feuille d'or de deux nouveaux noms sur la plaque des Citoyens d'Honneur située dans le hall de l'hôtel de Ville, le prix de cette prestation étant de **810 € TTC**. (n°22-143 du 18 février 2022)

Culture – Archives

- **CONTRAT** avec **La Cuisine Association** domiciliée 11 rue des cheminots à Toulouse (31500) pour la présentation du spectacle « *les contes du loup qui en dit long* » le 11 juin devant le jeune public de la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de **900 € TTC**. (n°22-72 du 27 janvier 2022)
- **CONTRAT** avec l'**association Traces** domiciliée 23 rue des Balkans à Paris (75020) pour l'animation d'un atelier-débat intitulé « *en toute mauvaise foi* » à la bibliothèque le 2 avril 2022, le prix de cette prestation étant de **365,60 € TTC**.
(n°22-73 du 27 janvier 2022)

- **CONTRAT** avec **M. Dorian Masson**, auteur, pour une rencontre – lecture autour de son dernier ouvrage, le 26 mars à la bibliothèque, dans le cadre du Printemps des Poètes, le prix de cette prestation étant de 300 €. (n°22-104 du 9 février 2022)
- **CONTRAT** avec **Mme Suzanne Rault-Balet**, auteure, pour une rencontre – lecture autour de son dernier ouvrage, le 26 mars à la bibliothèque, dans le cadre du Printemps des Poètes, le prix de cette prestation étant de 300 €. (n°22-105 du 9 février 2022)

Enfance-Education-Jeunesse-Sports scolaires

- **ACHAT** de 904 places de cinéma destinées aux élèves des écoles élémentaires auprès du **Cinéma Royal Palace**, au prix de **2 260 € TTC**. (n°22-63 du 25 janvier 2022)
- **ACHAT**, auprès de la **régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard**, de 237 places destinées aux enfants des clubs de loisirs, pour le spectacle « *Jeu* » présenté au théâtre Antoine Watteau le 2 février 2022, au prix de **615 €**. (n°22-64 du 25 janvier 2022)
- **CONTRAT** avec l'**AGENCE N** sise 1 les rétures à Vimory (45700) pour la présentation d'un spectacle de magie devant 80 enfants des clubs de loisirs, le 22 février 2022, le prix de cette prestation étant de **525 € TTC**. (n°22-65 du 25 janvier 2022)
- **ACHAT** de produits alimentaires pour les ateliers culinaires des clubs de loisirs auprès de la **société DENALI - MONOPRIX** de Nogent-sur-Marne, pour un montant de **305 € TTC**. (n°22-69 du 26 janvier 2022)
- **ACHAT** de produits alimentaires et de petits matériels pour les ateliers culinaires des clubs de loisirs auprès de la **société E. LECLERC** de Champigny/Marne, pour un montant de **484,50 € TTC**. (n° 22-70 du 26 janvier 2022)
- **ORGANISATION**, le 5 février, d'une séance de futsal destinée à 20 jeunes inscrits au Pôle Jeunesse par la **société JOGA FUTBOL** sise 28 rue du Ballon à Noisy-le-Grand (93160) le prix de cette prestation étant de **90 €**, et **ACHAT** de titres de transport auprès de la **RATP** pour les sorties du Pôle jeunesse pour un montant de **332,40 € TTC**. (n°22-75 du 31 janvier 2022)
- **ACHAT** d'un chargeur de batterie pour la sono du club de loisirs maternel Gallieni auprès de la **société CASAL SPORT** sise 1 rue Edouard Blériot à Molsheim (67129), au prix de **60,60€ TTC**. (n°22-99 du 4 février 2022)
- **ACHAT** de 193 places de cinéma pour les enfants fréquentant l'école maternelle Vinci auprès du **cinéma Royal Palace**, au prix de **482,50 € TTC**. (n°22-121 du 15 février 2022)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités par le Pôle Jeunesse pendant les vacances d'hiver, comme suit :

Activité	Prestataire	Prix TTC
Escalade pour 10 jeunes + 2 animateurs	Société THE WALL – ARKOSE sise 33 rue du progrès à Montreuil (93100)	114 €
Chasse aux trésors virtuelle pour 20 collégiens + 2 animateurs	SAS SPORTIGOO sise 10 rue de Penthièvre à Paris (75008)	315 €
10 entrées au parc de trampoline	SAS JUMP CITY sise 1 rue Niels Bohr à St Thibault des Vignes (77400)	142,50 €
Escape game “ les mystères de Montmartre » pour 7 collégiens et 1 animateur	Société MY URBAN EXPERIENCE sise 2 passage Philippe Auguste à Paris (75011)	60 €
8 entrées au parc multi-activités	SAS JUMP France sise 3 ter grande rue à Croissy / Seine (78290)	120 €
18 entrées à l’Imaginarium pour un groupe de 16 collégiens et 2 animateurs	SAS ENTERTAINMENT EXPERIENCE GROUP sise 45 chemin de la grande voirie à Lagny / Marne (77400)	412,20 €

(n°22-122 du 15 février 2022)

- **ACHAT** auprès de l’enseigne **Leclerc** de Champigny / Marne de denrées alimentaires et de matériels nécessaires à l’organisation par le Pôle Jeunesse, pendant les vacances d’hiver, d’ateliers culinaires, d’une soirée montagnarde, d’un buffet et d’un « brunch presque parfait », pour un montant de **305 € TTC**. (n°22-124 du 16 février 2022)
- **ACHAT** de 12 entrées à la **patinoire de Neuilly-sur-Marne** pour les enfants fréquentant le club de loisirs maternel Guy Moquet le 23 février 2022, au prix de **42 € TTC**. (n°22-134 du 17 février 2022)
- **LOCATION** d’un minibus pour les sorties organisées par le Pôle Jeunesse pendant les vacances d’hiver auprès de la **SAS DISTANCE LA LOCATION AUTOMOBILE** sise 3 route de Paris à Varennes Vauzelles (58640), au prix de **231 € TTC**. (n°22-144 du 21 février 2022)
- **ACHAT** d’un lave-linge de marque Miele pour la crèche Arc en Ciel auprès de la **SAS DARTY PRO** sise 129 avenue Gallieni à Bondy (93140) au prix de **999,99 € TTC**. (n°22-146 du 21 février 2022)
- **ACHAT** de places pour les enfants du club de loisirs maternel Fontenay auprès du **Cinéma Royal Palace de Nogent** pour un montant de **270 € TTC**. (n°22-148 du 23 février 2022)

Affaires sociales

- **MARCHÉ** avec la **SAS OPHILDEFLO** – franchise Jeff de Bruges - sise 124 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de ballotins de chocolat destinés aux Nogentais fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2022, le montant maximum de commandes étant fixé à **119,08 € TTC**. (n°22-90 du 3 février 2022)
- **MARCHÉ** avec la **société AUX FLEURS DE PLAISANCE** sise 78 rue de Plaisance à Nogent pour la fourniture de bouquets de fleurs destinés aux Nogentais fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2022, le montant maximum de commandes étant fixé à **390 €**

TTC. (n°22-91 du 3 février 2022)

- **MARCHÉ** avec la **SAS FABRE** sise 128 avenue du 8 mai 1945 au Perreux-sur-Marne (94170) pour des gravures sur médailles destinées aux Nogentais fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2022, le montant de cette prestation étant fixé à **592,80 € TTC.**
(n°22-92 du 3 février 2022)

Sports

- **ACHAT** de matériels sportifs pour les salles de musculation auprès de la **SAS CONCEPT 2** sise 190 rue d'Estienne d'Orves à Colombes (92700), pour un prix total de **8 511 € TTC.** (n°22-78 du 31 janvier 2022)
- **CONTRAT** avec l'association **Canoë Kayak Club de France** domiciliée 47 quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (94360) pour l'initiation de 12 jeunes au canoë, le prix de cette prestation (5 séances de 2 heures) étant de **600 €.** (n°22-123 du 15 février 2022)

Services Techniques

- **RÉPARATION** du chariot élévateur du service Logistique par la **société STILL** sise 2 impasse Nicéphore Niepce à Tremblay-en-France (93290), au prix de **528 € TTC.**
(n°22-67 du 25 janvier 2022)
- **CONTRAT** avec la **SAS HOEL** sise 44 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne pour des réparations sur le véhicule Megane de M. le Maire pour un montant de **4 596,49 € TTC** et sur le véhicule Mégane affecté aux services techniques pour un montant de **658,25 € TTC.** (n°22-74 du 28 janvier 2022)
- **ACHAT** auprès de la **SAS JARDINS LOISIRS** sise 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410) de pièces détachées pour la réparation de 2 véhicules de marque Piaggio affectés aux services Propreté et Espaces Verts, pour un montant de **583,78 € TTC.**
(n°22-85 du 2 février et 22-111 du 10 février 2022)
- **ACHAT** de pièces de rechange pour la réparation d'une laveuse de marque Ravo affectée au service Propreté, auprès de la **SAS MATHIEU** sise 85 rue Sébastien Choulette à Toul (54202) au prix de **3 098,53 € TTC.** (n°22-100 du 7 février 2022)
- **MARCHÉ** de travaux de sécurisation de la tribune télescopique du théâtre Antoine Watteau, avec la **SASU TAMBE** sise ZAC des Portes de l'Oise à Chambly (60230) pour un montant de **9 072 € TTC.** (n°22-109 du 10 février 2022)
- **ACHAT** auprès de la **SAS LES ATELIERS DE SAINT-OUEN** sise 18 mail Joliot-Curie à Saint Ouen l'Aumône (95310) de pièces détachées pour la réparation d'un véhicule de marque Peugeot affecté à la Police Municipale, pour un montant de **3 780 € TTC.**
(n°22-116 du 14 février 2022)
- **CONTRAT** avec la **société KOLLE** sise 26 route de Mandres à Santeny (94440) pour la pose d'un sérigraphie sur un véhicule de la Police Municipale, le prix de cette prestation s'élevant à **528,30 € TTC.** (n°22-125 du 16 février 2022)

- **CONTRAT** avec la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue E. Gazeau à Senlis (60300) pour une prestation de régénération du filtre à particules d'une laveuse affectée à la régie propreté, le coût de cette intervention s'élevant à **675,60 € TTC.**
(n°22-126 du 16 février 2022)
- **ACHAT** auprès de la **Sarl CIS.NARD** sise 293 rue Alain Bajac à Pertus (84120) de pièces de rechange pour la réparation du système de ramassage de déjections canines du scooter affecté à la régie propreté, au prix de **1 154,96 € TTC.**
(n°22-127 du 16 février 2022)
- **ACHAT** auprès de la **Sarl SPEED MOTORCYCLES** sise 39 rue Jean Jaurès à Champigny/Marne de pièces détachées pour la réparation du scooter de marque Honda affecté à la régie propreté, au prix de **282,49 € TTC.** (n°22-128 du 16 février 2022)
- **ACHAT** auprès de la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue E. Gazeau à Senlis (60300) de pièces de rechange pour la réparation des balayeuses de la régie propreté, au prix de **3 632,22 € TTC.** (n°22-147 du 22 février 2022)
- **ACHAT** auprès de la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue E. Gazeau à Senlis (60300) de pièces de rechange pour la réparation des balayeuses de la régie propreté, au prix de **3 683,97 € TTC.** (n°22-149 du 24 février 2022)
- **MARCHÉ** d'une durée de 3 mois avec la **SAS COPAVI RENAULT TRUCKS** sise 118 avenue du Maréchal Foch à Créteil pour :
 - la fourniture de pièces détachées, accessoires et équipements pour les poids-lourds et utilitaires de marque Renault Truck (lot n°1) pour un montant maximum de commandes de **5 000 € HT.**
 - des prestations d'entretien, de réparations, de contrôle technique, vérifications périodiques et chronotachygraphes des poids-lourds et utilitaires de marque Renault Truck (lot n°2), le montant maximum de commandes étant fixé à **15 000 € HT.**
(n°22-150 du 24 février 2022)

Service Informatique

- **ACHAT** de licences et création d'une console client pour assurer la sécurité du système informatique de la Ville auprès de la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint-Priest (69800) au prix de **7 470 € HT.** (n°22-114 du 14 février 2022)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS

- **RÉSILIATION** du bail de location passé avec le CCAS pour un appartement situé 6 rue de Coulmiers à Nogent suite au départ en retraite de la DGAS bénéficiaire de ce logement de fonction. (n°22-62 du 24 janvier 2022)
- **MISE A DISPOSITION à titre gratuit** des locaux du Pôle Jeunesse au profit du Rotary Club de Nogent – Le Perreux pour l'organisation de son séminaire Ryla destiné à 5 jeunes diplômés à la recherche de leur 1^{er} emploi, les 29 et 30 janvier 2022.

(n°22-68 du 25 janvier 2022)

- **MODIFICATION** des conditions financières de l'avenant passé avec la régie du Pavillon Baltard pour la mise à disposition de 280 m² supplémentaires pour la création d'un centre de dépistage de la covid 19, actant la gratuité du loyer et la fixation d'une provision mensuelle pour charges de 900 € TTC. (n°22-76 du 31 janvier 2022)
- **MODIFICATION** des horaires de mise à disposition de la salle C de la Maison des Associations le 19 février au profit de l'association Vocal Academy et diminution consécutif du montant de la redevance de 78 € à 54 €. (n°22-77 du 31 janvier 2022)
- **MISE À DISPOSITION** d'une salle de la Maison des Associations au profit de l'association Acalade du 21 au 24 février pour un stage de théâtre, moyennant le paiement d'une redevance de **144 €**. (n°22-79 du 31 janvier 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola pour la célébration d'un anniversaire le 12 mars 2022 moyennant le paiement d'une redevance de **245 €**. (n°22-80 du 1^{er} février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de l'association JKC Nogent de l'espace David Douillet, du 21 au 25 février 2022, pour l'organisation d'un stage de judo, moyennant le paiement d'une redevance de **516 €**. (n°22-81 du 1^{er} février 2022)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de la salle Emile Zola, le 26 mars 2022, au profit du Lions Club de Nogent – Le Perreux pour l'organisation d'un loto, dans le cadre de la lutte contre le cancer. (n°22-82 du 2 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** d'équipements sportifs entre le 21 et le 25 février 2022 au profit du Football Club de Nogent pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de **180 €**. (n°22-86 du 2 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** du Stadium du 28 février au 4 mars 2022 au profit de l'association Arena Sport Club pour un stage de perfectionnement, moyennant le paiement d'une redevance de **264 €**. (n°22-88 du 2 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** des salles Emile Zola et Alfred Dreyfus le 2 décembre 2022 au profit de l'association La Compagnie d'Edgar pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival « Nogent se marre », moyennant le paiement d'une redevance de **360 €**. (n°22-89 du 3 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola au profit de la Fédération du Val de Marne du Modem pour une formation destinée aux élus le 12 février 2022, moyennant le paiement d'une redevance de **300 €**. (n°22-93 du 4 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola au profit de l'association franco-portugaise As Gavoiatas le 13 mars 2022 pour un festival folklorique, moyennant le paiement d'une redevance de **120 €**. (n°22-101 du 7 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola au profit de l'association L'Assoce les 19 mars et 14 mai 2022 pour des cours de danse suivis de bals, moyennant le paiement d'une redevance de **120 €**. (n°22-102 du 8 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux au profit de l'association

Amical Club Bouliste le 19 mars 2022 pour l'organisation du repas du club, le montant de la redevance s'élevant à **24 €**. (n°22-103 du 9 février 2022)

- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola le 20 mars 2022 au profit de l'association Scout Unitaire de France – Groupe Sainte Jeanne d'Arc pour l'organisation de sa fête annuelle, le montant de la redevance s'élevant à **48 €**. (n°22-106 du 9 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** au profit de l'association Tennis de Table de Nogent du gymnase Christian Marty, du 21 au 25 février 2022, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°22-107 du 9 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** du Stadium les 22 et 25 février puis les 1^{er} et 4 mars au profit de la **S.A. BOURRELIER GROUP** pour des cours de sport destinés à ses salariés, le montant de la redevance s'élevant à **400 €**. (n°22-108 du 10 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle C de la Maison des Associations au profit de la Fédération du Parti Radical du Val de Marne pour l'organisation d'une assemblée générale le 19 mars 2022, le montant de la redevance s'élevant à **36 €**. (n°22-112 du 11 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux le 27 mars 2022 au profit de l'association Nogent Solidarité Triathlon pour l'organisation de sa course « Class tri », le montant de la redevance s'élevant à **96 €**. (n°22-113 du 11 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle de musculation située 6 avenue Smith-Champion au profit de l'association Nogent Natation 94 les 21,23 et 25 février 2022, moyennant le paiement d'une redevance de **60 €**. (n°22-117 du 14 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Sony Vinh du 7 au 13 mars 2022 pour la vente de vêtements et d'accessoires issu de l'artisanat cambodgien. (n°22-118 du 14 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION de la boutique éphémère** du 4 avril au 29 mai 2022, selon les modalités suivantes :

Preneur	Produits proposés	Dates	Redevance
Marina Langlais	Prêt à porter	4 – 10 avril	300 € TTC
Arièle Mégissier	Bijoux fantaisie et accessoires	11-17 avril	175 € TTC
Patricia Boulot	Produits à base d'aloé véra	11-17 avril	175 € TTC
Aline Hien	Prêt-à-porter en wax	18-24 avril	175 € TTC
Sandra et Emmanuel Ferrant	Bijoux en ivoire végétal	18-24 avril	175 € TTC
Régine Etienne	Objets d'art africain et vêtements en wax	2-8 mai	300 € TTC
Patience Onhema	Vêtements et accessoires	9-15 mai	300 € TTC
Elisa Ranvier	Luminaires, objets et meubles anciens	16-22 mai	300 € TTC
Anne-Sophie Malesieux	Céramiques	23-29 mai	175 € TTC
Agnès De Ronne	Céramiques	23-29 mai	175 € TTC
Nathalie Grimaud	Céramiques	23-29 mai	175 € TTC

(n°22-129 à 133 du 17 février et n°22-137 à 142 du 18 février 2022)

ACCEPTATION D'INDEMNITÉS D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION** de l'indemnité d'un montant de 696,90 € proposée par AXA France lard en réparation du préjudice subi par la Ville le 21 février 2021, un automobiliste ayant dégradé une barrière anti-stationnement. (n°22-71 du 26 janvier 2022)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit** d'un véhicule Piaggio porteur benne acquis en 2002 et affecté au service Espaces Verts auprès de la Casse Autos Raphaël Fallone de Champigny-sur-Marne. (n°22-110 du 10 février 2022)
- **MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit** à l'Eco Point de matériels informatiques, bureautiques et d'un rétroprojecteur. (n°22-115 du 14 février 2022)
- **MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit** auprès de l'Eco Point d'un lave-linge de marque Miele acquis en 2012 et affecté à la crèche Arc en Ciel. (n°22-145 du 21 février 2022)

Annulation du n°22-136 du 18 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois